Questions orales

veulent savoir quand la ministre va déposer le projet de loi.

[Traduction]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il ne manque pas d'être intéressant de constater que même une petite formation politique comme le Bloc québécois se montre à l'occasion divisée sur certains sujets.

Une voix: Ils ne s'entendent jamais.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, un comité spécial de la Chambre a été chargé de faire une étude approfondie non seulement du projet de loi C-80, mais de l'ensemble des propositions que j'ai faites sur le contrôle des armes à feu. J'ai reçu son rapport le 15 février. J'ai eu le temps de l'examiner et les travaux sont en cours. J'ai déjà dit que le projet de loi C-80 n'était pas mort et que nous allions y donner suite. J'espère pouvoir très bientôt présenter à la Chambre ma réponse au rapport du comité spécial et passer à la deuxième lecture du projet de loi C-80.

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. J'ai appris que le gouvernement va verser quelque 100 millions de dollars au constructeur des frégates pour faire traduire les manuels techniques.

En faisant appel à ses propres traducteurs, le gouvernement aurait économisé au moins 50 millions de dollars. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que ses propres traducteurs du Secrétariat d'État se chargent de ce travail afin d'économiser de l'argent et de garantir la qualité de la traduction?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le coût de la traduction par l'entreprise créée par le maître d'oeuvre se compare avantageusement à celui de la traduction par le gouvernement ou d'autres organismes.

Je tiens à informer le député que ce sont des documents très techniques et qu'il m'apparaît tout à fait logique de demander à l'auteur des documents en question d'en assurer la traduction.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): En voilà une réponse bien compliquée.

Le ministre a-t-il suffisamment l'assurance que les deniers publics sont dépensés sagement et prudemment dans ce cas? Peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi un contrat de cet ordre, même si c'est techniquement un contrat de sous-traitance, a été accordé sans appel d'offres?

Une voix: Je croyais que vous ne juriez que par le secteur public.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Le député se souviendra que le contrat a été accordé en 1988 au maître d'oeuvre, qui avait rédigé les manuels sur la construction des frégates. Ce sont des documents très techniques, et il nous semblait logique de les faire traduire par le constructeur lui-même.

Si le député veut dire qu'il s'oppose à l'établissement d'un grand cabinet de traduction au Nouveau-Brunswick, qu'il le fasse.

HARBOURFRONT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. La population de Toronto vient d'apprendre que selon le plan de vente des terrains publics de Harbourfront, le ministre des Travaux publics a l'intention de créer un fonds de dotation qu'une maison de comptable réputée estime très insuffisant et inadéquat, de négocier un accord spécial accordant aux promoteurs immobiliers un cadeau de 36 millions de dollars et de vendre les stationnements à des entreprises privées.

Le ministre acceptera-t-il aujourd'hui de revenir sur cette position avant qu'il soit trop tard et de prendre des mesures favorisant la population de la région de Toronto et de Harbourfront?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Non, monsieur le Président, nous ne reviendrons pas sur la décision prise au sujet de Harbourfront.

Nous avons respecté la décision de la Commission royale d'enquête sur la zone riveraine de Toronto. Dans son rapport de l'été dernier, la commission déclarait au sujet des réalisations du gouvernement à Harbourfront: